

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 26 juillet 2021

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Claudine VIAL, Mme Christelle BALICHARD, M. Claude FAYET, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane BARTHELEMY, M. Christian CHARRIERE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Pauline ARTHAUD, Mme Séverine BONJEAN, M. Lucien ESTINES qui ont donné respectivement procuration à Mme Christelle MURON, Mme. Claudine VIAL et Mme Christelle BALICHARD.

ABSENTS : Mme Célia GOUTTEGATAS et M. Laurent MARCOUX.

Secrétaire de séance : Mme Christelle MURON

I – Tirage au sort des Jurés d’Assises

Monsieur Denis TAMAIN procède au tirage au sort des jurés d’assises parmi les électeurs de la commune :

- M. Julien QUINONERO
- Mme Céline MANSOUR
- Mme Ariel BOYER

II – Marché de travaux Halle Couverte

Monsieur Jean-Claude RICHARD informe que la Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 26 juillet 2021 pour étudier la proposition de Vial Construction – Lot 1 maçonnerie – pour un ajout de surface en appareillage pierre et d’un garde-corps à la place du mur béton.

Marché initial de 176 156.02 € H.T.

Plus-Value : 39 893.63 € H.T.

Moins-Value : 16 420.76 € H.T.

soit un avenant de + 23 472.87 € H.T.

ce qui porte le nouveau marché à 199 628.89 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE, par 14 voix « pour » et 3 « abstentions » la décision de la Commission d’Appel d’Offre.

III – Saisine CDG42 – poste ATSEM école publique

Monsieur le Maire indique que le poste actuel ATSEM de 24h hebdomadaire étant au grade « principal 1^{ère} classe », il convient de le rétrograder en « principal 2^{nde} classe » afin d’accueillir la mutation de Mme FAYET, titulaire d’un poste d’agent social principal 2^{nde} classe. En effet, on ne peut titulariser un fonctionnaire sur un poste ayant un grade supérieur au sien.

Après délibération et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, N’APPROUVE PAS cette modification par 8 voix « contre », 3 « abstentions » et 6 « pour ».

M. le Maire informe l’assemblée qu’il va contacter le Centre de Gestion pour leur demander ce qu’il faut faire dans ce cas.

IV – Questions diverses :

Mme. Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS explique qu’il a été demandé à NCS Informatique un devis pour l’équipement de l’école dans le cadre du Plan de Relance 2021 – Projet Ecole Numérique. Il s’élève à 12 847.20 € T.T.C. et entre dans l’enveloppe inscrite au budget 2021 de 14 000 €. Ces équipements seront subventionnés à 70%.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.

